

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Lancement du virement instantané



*Rabat, le 31 mai 2023*

Dans le cadre des objectifs visant la modernisation des systèmes de paiement, Bank Al-Maghrib et le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT) annoncent le lancement, le 1<sup>er</sup> juin 2023, du virement interbancaire instantané.

Ce nouveau service de paiement électronique permet à toute personne le transfert d'argent, en moins de 20 secondes, de son compte tenu chez une banque à un autre compte ouvert chez une autre banque.

Le virement instantané est plafonné pour une période transitoire à un montant de 20.000 dirhams et sera offert à titre gratuit pour la clientèle des « Particuliers » pendant trois mois. Passé ce délai, il sera facturé à la discrétion de chaque banque. Ce service sera disponible tous les jours de la semaine 24h/24.

La plateforme du virement instantané a été mise en place par le GSIMT en sa qualité de gestionnaire du système de paiement, chargé du traitement automatisé et de la compensation des échanges des moyens de paiement scripturaux autres que les cartes bancaires.

Cette plateforme est conforme à la norme internationale des messages ISO 20022 et répond également aux meilleurs standards internationaux de sécurité et de continuité d'activité.

### CONTACTS PRESSE :

#### Bank Al-Maghrib

Nouaim SQALLI

Tél. : 06.66.20.82.46

E-mail : n.sqalli@bkam.ma

#### GSIMT

E-mail : contact@gsimt.ma

# Comment fonctionne le virement instantané



Le Virement Instantané est effectué par l'émetteur à travers les canaux mis à sa disposition par sa banque via l'application mobile, le site internet ou au niveau du réseau d'agences.

L'exécution du virement instantané se fait selon les étapes suivantes :

- L'émetteur renseigne l'identité du bénéficiaire, son Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que le montant à transférer ;
- L'établissement du bénéficiaire confirme la réception du virement et crédite, instantanément, le compte de son client du montant reçu ;
- L'établissement de l'émetteur informe immédiatement son client de la réalisation de cette opération.

Le service de virement instantané est disponible tous les jours de la semaine 24h/24 par voie digitale et pendant les horaires d'ouverture des agences bancaires pour les opérations qui sont effectuées au niveau de ces agences.

Pour plus d'informations, veuillez visionner la vidéo explicative dédiée au virement interbancaire instantané à travers le lien suivant : <https://youtu.be/LMK2MKJap0A>

Toute personne souhaitant avoir plus d'informations concernant ce service peut s'adresser aux chargés de clientèle de son agence bancaire, consulter le site Internet de son établissement où appeler le service de relations clients de ce dernier.